



Conseil de sécurité

Distr. générale
7 juin 2019
Français
Original : anglais

Pouvoirs du représentant suppléant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord au Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général

Conformément à l'article 15 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général annonce qu'il a reçu de la Représentante permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 7 juin 2019 indiquant que M. James Roscoe a été nommé représentant suppléant du Royaume-Uni au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, cette lettre constitue des pouvoirs provisoires suffisants.

